



PROFIL STAGIAIRE

Personnel d'exploitation ou d'entretien "non électricien" appelé à effectuer des interventions simples, des manœuvres sur des ouvrages électriques.

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique en BT
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques
- Connaître et appliquer les méthodes d'une intervention élémentaire en basse tension
- Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre 'habilitation BS et BE Manœuvres.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques et pratiques sur la prévention des risques électriques.
- Illustrations et exercices d'application seront proposés aux participants suivant l'UTEC 18 510.
- Une documentation sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

VALIDATION ET ATTESTATION

- Théorique : QCM (20 questions)
- Pratique : **cas concret sur maquette ou poste de travail**

Un avis et un titre pré-rédigé sont adressés à l'employeur, à l'issue de l'application pratique.

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours [pour un groupe de 3 à 8 personnes]

COÛT DE LA PRESTATION

Forfait [part session] **1300,00 €** net de taxe

Forfait [part personne] **380,00 €** net de taxe

PROGRAMME

DATE DE MISE A JOUR 19/03/2020

Savoirs

- Les bases de l'électricité
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Les limites de l'Habilitation BE Manœuvre et BS (Autorisation et interdits, etc.).
- Les Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres, aux raccordements et aux interventions mineures.
- Les informations et documents à échanger ou à transmettre au Chargé d'exploitation électrique ou au Chargé de consignation électrique.

Savoir-faire

- Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Réaliser des manœuvres dans le domaine de tension concerné.
- Faire une intervention élémentaire sur un circuit électrique (raccordement, changement d'ampoule, ..)
- Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.
- Respecter les instructions données par le CHARGÉ D'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.
- Rendre compte de son activité.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.